

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2026

N° CM26012026-02
NB/LGa

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2026

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM. BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD

Procuration à

M JC MARCHAND

Mme M. LERAY

"

Mme A. RABILLER

M N. RIPAUT

"

M. P. BOUSSEAU

Mme E. RABILLIER

"

Mme L. VILLATEAU

M M. PRAUD

"

M D. DOLE

Secrétaire : Marie-Bernadette VINCENT

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2026

VU les articles L 2121-29 et L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux opérations d'ordre ;

CONSIDERANT que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et opérations d'ordre) s'élevait à 4 767 797,78 €, soit, pour ¼ de ce même budget, une autorisation d'engagement possible à hauteur de 1 191 949,44 € maximum ;

CONSIDERANT qu'il conviendrait d'autoriser certaines dépenses avant le vote du budget 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider, mandater, jusqu'au vote du Budget Général 2026, les dépenses d'investissements suivantes :

Opération / Chapitre	Nature de l'investissement	Montant TTC
Opération 134	Acquisitions et travaux divers	30 000,00 €
Opération 135	Divers matériels et mobiliers	100 000,00 €
Opération 136	Bâtiments communaux	150 000,00 €
Opération 137	Voiries et réseaux	100 000,00 €
Opération 138	Equipements sportifs et touristiques	150 000,00 €
Chapitre 204	Versement des aides aux particuliers pour la rénovation du patrimoine architectural	30 000,00 €
Total		560 000,00 €

CHARGE Mme le Maire d'inscrire ces crédits au Budget Général de l'exercice 2026 ;

AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Marie-Bernadette VINCENT
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 085-218501823-20260126-CM26012026_02-DE

